

## DÉCLARATION POUR UNE SOCIÉTÉ PRIVÉE (moins de 50 actionnaires)

J'ATTESTE QUE, CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 1106 (1) DU PROJET DE RÈGLEMENT DE LA *LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU* QUE J'AI LU ET COMPRIS :

1) Je suis un représentant dûment autorisé et un administrateur de la :

société de production

autre

société de distribution

suivante pour laquelle j'ai mené une recherche exhaustive afin de remplir la présente déclaration de façon assidue :

Nom de la société : \_\_\_\_\_ (la "Société")

Autre nom d'affaires utilisé (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Numéro de la société : \_\_\_\_\_ Numéro d'entreprise (ARC) : \_\_\_\_\_

Date de constitution : \_\_\_\_\_ Date de fin d'exercice financier : \_\_\_\_\_

Certificat de constitution:  Fédérale  Provinciale : \_\_\_\_\_ (province)

2) les *dirigeants* et les *administrateurs* de la Société sont :

NOM(S) & POSTE(S)	DIRIGEANT	ADMINISTRATEUR	CITOYENNETÉ *
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

3) les *actionnaires* de la Société sont :

NOM(S)	CITOYENNETÉ *	NOMBRE	CATEGORIE	ACTION(S)	
				\$ / ACTION	VOTE(S) PAR ACTION
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____

\* PRIÈRE D'INSCRIRE LA DATE D'OBTENTION DU DROIT D'ÉTABLISSEMENT LORSQU'IL S'AGIT D'UN RÉSIDENT PERMANENT.

N.B.: POUR LES FINS DE CETTE DÉCLARATION, VEUILLEZ NOTER QUE "CANADIEN" SIGNIFIE EN VERTU DE L'ARTICLE 3 DE LA *LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA*: « A) UN CITOYEN CANADIEN; B) UN RÉSIDENT PERMANENT AU SENS DE LA *LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS (2001)* QUI A RÉSIDÉ HABITUELLEMENT AU CANADA PENDANT UNE PÉRIODE MAXIMALE DE UN AN À COMPTER DE LA DATE OÙ IL EST DEVENU POUR LA PREMIÈRE FOIS ADMISSIBLE À DEMANDER LA CITOYENNETÉ CANADIENNE; C) UN GOUVERNEMENT CANADIEN, FÉDÉRAL OU PROVINCIAL, UNE ADMINISTRATION LOCALE OU L'UN DE LEURS ORGANISMES; D) UNE UNITÉ SOUS CONTRÔLE CANADIEN VISÉE AUX PARAGRAPHES 26(1) OU (2) ET N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION AU TITRE DU PARAGRAPHE 26(2.1) OU D'UNE DÉCLARATION AU TITRE DU PARAGRAPHE 26(2.2) ».

**DÉCLARATION POUR UNE SOCIÉTÉ PRIVÉE**  
**(suite)**

4) l'information complémentaire pour la Société ci-haut mentionnée est la suivante (s'il y a lieu) :

a) quorum requis pour le conseil d'administration : \_\_\_\_\_

b) quorum requis pour l'assemblée générale des actionnaires : \_\_\_\_\_

c) existence d'un droit de veto:      Oui  (Catégorie d'action : \_\_\_\_\_)      Non

d) tout accord significatif affectant la structure corporative ou la prise de décision de la Société (i.e. entente entre les actionnaires, prêt important, entente de propriété intellectuelle pour la Société, etc.) :

Oui  (S.V.P. décrire ci-bas)

Non

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**(Pour les sociétés de production seulement)**

J'ATTESTE QUE LA SOCIÉTÉ EST UNE SOCIÉTÉ CANADIENNE IMPOSABLE EN VERTU DU PARAGRAPHE 1106 (2) DU PROJET DE RÈGLEMENT DE LA *LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU* ET N'EST PAS CONTRÔLÉE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, PAR UNE OU PLUSIEURS PERSONNES DONT TOUT OU PARTIE DU REVENU IMPOSABLE EST EXONÉRÉ D'IMPÔT EN VERTU DE LA PARTIE 1 DE LA *LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU*; OU EST UNE SOCIÉTÉ À CAPITAL DE RISQUE DE TRAVAILLEURS

ET

**(Pour toutes les sociétés)**

JE SUIS AUTORISÉ(E) À PRENDRE LES ENGAGEMENTS SUIVANTS AU NOM DE LA SOCIÉTÉ :

- a) la société de production ou de distribution s'engage à informer le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens de toute modification relative au contrôle ou à la structure de la Société (et s'engage à fournir les documents afférents) qui pourrait avoir lieu postérieurement à cette déclaration ;
- b) la Société de production ou de distribution est disposée à fournir sur demande tout dossier ou document jugé nécessaire par le ministère du Patrimoine canadien afin de vérifier cette déclaration.

J'ATTESTE QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS CI-DESSUS AINSI QUE LES DOCUMENTS ANNEXÉS OU DEMANDÉS RELATIVEMENT À CETTE DÉCLARATION SONT, À MA CONNAISSANCE, EXACTS ET COMPLETS.

\_\_\_\_\_  
Nom (en caractères imprimés)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**EN APPOSANT SA SIGNATURE, LE REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ DE LA SOCIÉTÉ ATTESTE L'EXACTITUDE DES AFFIRMATIONS FAITES POUR LES FINS DE CETTE DÉCLARATION. VEUILLEZ NOTER QUE CECI IMPLIQUE ÉGALEMENT QUE LA SOCIÉTÉ SERA ASSUJETTIE AU PARAGRAPHE 239(1.1) DE LA *LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU* (« LA *LOI* ») S'IL EST DÉMONTRÉ QU'UNE FAUSSE INFORMATION A ÉTÉ FOURNIE OU QU'UNE FAUTE A ÉTÉ COMMISE EN VERTU DE LA *LOI*.**